

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suite de la séance du lundi 29 juin. Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Les cérémonies.

M. Deschanel. — Les économistes ne voient que l'univers, ils ne voient pas la patrie. C'est là qu'est leur erreur; ils n'ont pas tenu compte des considérations politiques. Leur doctrine ne peut exister qu'avec une paix perpétuelle et universelle et elle se heurte à chaque instant aux passions humaines, aux rivalités internationales. En attendant l'époque idéale de cette paix, il faut rendre au paysan de France ce sentiment (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs).

M. Frédéric Passy combat le projet et développe la théorie du libre-échange.

M. Baccarre-Leroux soutient la proposition dont il est l'auteur.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 5 h. 25.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 28 juin. — La situation générale se modifie très lentement. Les fortes pressions qui couvrent toujours les îles Britanniques et la mer du Nord ont leur centre près de France 783 mm, les basses pressions persistent au nord et sur l'est de l'Europe. Des mouvements orageux se tiennent encore près des frontières de l'Est.

La température monte sur l'ouest du continent. Le thermomètre marquait ce matin 11 à Christiania, 16 à Harparanda, Paris, 23 à Alger et 26 à Biskra.

En France, des pluies orageuses sont tombées dans l'est où elles vont persister, le temps restera au beau dans les autres régions et devient chaud.

Paris, le 28 juin, à 5 heures. Maximum, 25,5. Minimum, 17,7.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN DRAME AU SARTEL

Au Sartel, dans ce coin de Roubaix qui a déjà sa légende, si rêvé et pourtant si tragique, deux hommes, deux jeunes gens, ont perdu la vie, lundi soir, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Les gens malheureusement adonnés à la boisson feront bien de méditer ce récit.

En voyant à quelles conséquences peut entraîner l'ivresse, ils puiseront peut-être la force de renoncer à leur funeste passion.

Deux ouvriers charbonniers, Henri Moulard et Henri Fournier, déchargent des bateaux de charbons amarrés en face de la distillerie de M. Droulers-Prouvost. Le premier avait vingt-un ans, le second vingt-neuf.

A cinq heures, ils quittèrent leur travail pour prendre une collation et entrèrent dans un estaminet voisin, tenu par M. Floquet. Ils avaient déjà bu quelque peu; ils se livrèrent à de nouvelles libations qui les grisèrent.

Au bout d'une demi-heure, ils sortirent en proie à cette gaîté irraisonnée, à cette surexcitation qui constitue la première phase de l'ivresse.

Pour retourner aux bateaux, il fallait longer la berge durant une centaine de mètres.

Soudain, on les vit s'élever dans le canal en se tenant par la main. C'était à quelques pas du viaduc du chemin de fer. On crut d'abord à une plaisanterie de « gars exotés. L'un, en effet, se mit à nager; mais son camarade disparut immédiatement sous l'eau, et le premier, après quelques brassées, s'enfonce à son tour.

« Ils vont venir! Ce sont des farceurs » s'exclamèrent des femmes, témoins de cette scène. « Ils sont perdus » répéta un monsieur accouru à la première vue de ce qui se passait. Ce mot fit comprendre à tous les assistants l'étendue du malheur.

M. Emile Baas, l'honorable conseiller municipal, se trouvait non loin de là; prévenu de ce qui s'était passé, il reprit aussitôt des bateaux. Ceux-ci sondèrent le canal avec leurs gaffes et, au bout de dix minutes, retirèrent corps des deux jeunes gens. Hélas! ce n'étaient plus que deux cadavres.

On les déposa sur l'herbe de la rive, on employa tout pour les ramener. Les soins les plus énergiques demeurèrent inutiles. M. le docteur Druelle, appelé en toute hâte, ne put que constater la mort, due très probablement à une congestion, puisqu'un assure que les deux noyés avaient nagé.

Pourquoi se sont-ils jetés à l'eau? Les versions sont partagées, car cette scène a eu un certain nombre de témoins. C'était précisément l'heure de la sortie des fabriques, et beaucoup d'ouvriers suivaient ce chemin pour regagner leur domicile.

Les uns prétendent qu'un jeune homme se baignait alors et cet endroit et que les deux ouvriers charbonniers, le montrant du doigt, auraient dit: « Faisons-en autant! » et exécuté immédiatement cette déplorable idée.

D'autres affirment avoir entendu Fournier et Moulard s'écrier avant de sauter dans le canal: « Si nous mourons ensemble! »

Que l'on adopte l'une ou l'autre version, on est en présence, non pas d'un double suicide prémédité, mais d'une lugubre fantaisie d'ivrogne.

M. Leroy, commissaire du 3<sup>e</sup> arrondissement, s'est rendu au Sartel à 6 heures et demie. Il a commencé une enquête.

Henri Moulard demeurait à Leers (France); son corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Quant à Fournier, sa pauvre mère est venue le réclamer, et on l'a reconduit à son domicile, rue de Tournay, aux Trois-Ponts.

G. C.

Des braves récompensés. — Lundi, à dix heures du matin, sept jeunes gens de Roubaix, ayant pris part à la guerre du Tonkin, étaient

réunis à la Mairie où M. Gilbert-Sayet, secrétaire-général, leur a remis la médaille commémorative de cette lointaine expédition.

Cette médaille est en argent; elle porte en effigie la tête de la République coiffée d'un casque et couronné de lauriers; au revers on lit les noms des principaux faits d'armes: Cao-Ghai, Sonkay, Bao-Ninh, Fon-Tchéou, Formosa, Tuyen-Quan, Pescadore, avec ces mots en exergue: Chine, Tonkin, Annam, 1883-85. Le ruban, à lisérés vert et jaunes, ressemble fort à celui de la médaille militaire.

Voici les noms des sept braves auxquels cette distinction a été conférée hier matin:

1. M. Floris Vandaele, sous-chef-artificier au régiment d'artillerie de marine, demeurant rue Sébastopol, 93;

2. M. Louis Biacq, sergent au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, rue de l'Alma, 190;

3. M. Henri-Joseph Boët, soldat de 1<sup>re</sup> classe au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, rue de Rolan, cour Lehoucq, 22;

4. M. Alfred Noël, soldat de 1<sup>re</sup> classe au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, rue de l'Espérance, 45;

5. M. Frédéric Claehoudt, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, rue d'Italie, maison Vanhezele;

6. M. Noël-Paul Delplanque, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, rue de Lannoy, cour de la Plan-he-Trouée;

7. M. François Vermeersch, soldat de 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de marine, rue de l'Avocat, 16.

Nous complimenter ces vaillants militaires d'une décoration qu'ils ont si bien méritée et dont ils peuvent, à juste titre, s'enorgueillir.

Adjudications. — Les travaux de construction d'un dépôt de pompes à incendie, rue Descartes, ont été adjugés lundi matin, à 11 heures, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Le devis était évalué à 1,939 fr. 41. M. Elié Binziman, unique soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire sans réserve.

L'adjudication des barres de sauvetage à établir le long du canal, qui devait aussi avoir lieu hier matin, a été ajournée.

M. Gustave Nadaud est arrivé à Roubaix, lundi soir, après avoir passé l'hiver à Nice et le printemps à Paris. Il séjournera durant deux semaines dans sa ville natale et ira ensuite à Spa.

Une poésie inédite de Gustave Nadaud. — Le grand chansonnier roubaixien vient d'adresser la lettre suivante à M. Hengel, le très-distingué directeur du journal le Ménestrel:

« Mon cher Hengel,

« Vous savez-vous que, lors de la publication des chansons de Béranger, que j'avais mises en musique, la préface écrite pour cette édition avait été égarée? Ces six strophes introuvables ont été retrouvées tout récemment, et j'en fais plusieurs copies destinées à des admirateurs du maître et à des amis du disciple:

PRÉFACE INÉDITE

A BÉRANGER

J'ai voulu te rendre un hommage, Chacun l'entend à sa façon.

En jouignant mes lèvres ramagés Au fier accent de ta chanson.

Pardonne cet excès de zèle; J'ai mêlé mon culme à ton or;

J'attache une plume à ton aile Pour suivre un moment ton essor.

Les artistes en mélodie Craignent les poèmes complets;

Dans ton œuvre leur main hardie Découpe deux ou trois couplets.

Je n'ai rien retranché du texte, Rien altéré, rien répété;

Ma musique n'est qu'un prétexte A moduler le vers noté.

Tu fus et tu restes mon maître, Ton cœur ne me fut pas fermé.

Je t'admire sans te connaître, Et, te connaissant, je t'aimai.

Protège-moi la clémence, Fleur de la hâte et du sentier,

Allonge sa tête petite Pour s'appuyer au chêne altier.

G. NADAUD

Le Ménestrel ajoute: « Nos remerciements à Gustave Nadaud pour son précieux envoi, et nous sommes heureux d'en faire profiter nos lecteurs.

« Sa préface est charmante, et la musique qu'a composée Nadaud pour vingt-quatre des chansons les plus populaires de Béranger ne l'est pas moins. Elle est d'une saveur toute particulière.

« Nous pouvons ajouter que c'est M. Le Souef, un de nos bibliophiles les plus distingués, qui s'est rendu acquéreur du manuscrit inédit de la préface, aussi bien que des manuscrits mêmes des chansons de Béranger mises en musique par Gustave Nadaud.

« Voici le reçu délivré à M. Le Souef par le spirituel chansonnier:

Je n'aurais jamais eu l'audace De vous demander cinq cents francs Pour un prix d'une simple préface.

Et de vingt-cinq feuilletés errants. Vous m'avez offert davantage, Et quel auteur eût hésité A contresigner un partage Qui satisfait sa vanité?

Ce n'est pas un peu vulgaire Que le vers libéral, Et le chiffre vrai, je veux le faire; Je vous dis seulement: Merci.

GUSTAVE NADAUD.

On retrouve dans ces vers tout l'esprit gaillard, toute la verve charmante, toute la délicatesse de la phrase qui sont les qualités du poète dont Roubaix s'honore.

Beaux-Arts. — Nous avons annoncé dimanche que M. André Loust, le distingué sculpteur roubaixien, venait d'être chargé d'exécuter en marbre pour le Grand-Opéra la figure de Lullu qui l'expose au Salon de cette année.

Voici en quels termes un journal de Paris fait l'éloge de l'œuvre de notre concitoyen:

« Lullu, sous-marin chez la Grande-Made-moïse, a fourni à M. Loust le sujet d'une œuvre élégante et gracieuse statue. Le futur surintendant de la musique de Louis XIV est représenté à l'âge de treize ans, occupé à composer sur le violon l'immortelle mélodie « Au clair de la lune ». C'est une jolie figure aux traits fins; il n'est pas jusqu'à sa table de cuisine dont le jeune patron est revêtu qui n'ait aussi son emploi.

D'abord il sert à produire l'harmonie des costumes, ensuite il forme le trait d'union entre le réalisme historique du point de départ et le triomphe non moins historique de l'idéal pré-existant dans l'âme du jeune maestro.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — L'assemblée générale des sociétaires, prévue par l'article XIV des statuts, aura lieu au local de la société, rue de l'Alouette, le lundi 5 juillet prochain, à huit heures et demie du soir.

Ordre du jour: 1<sup>o</sup> Exposé de la situation de la société; 2<sup>o</sup> Renouvellement d'un tiers de la commission administrative. (Article 14 des statuts).

En cas d'empêchement, les sociétaires sont priés d'envoyer leur procuration, en blanc, au local de la société, rue de l'Alouette, 68, à l'adresse de M. le secrétaire, ou au nom d'un membre de la société à leur choix.

La Société de gymnastique la Roubaixienne s'est rendue en corps, dimanche matin, chez M. Roche, auquel le gouvernement vient de conférer les palmes académiques. Le vice-président, M. Pêcheur, parlant au nom de tous les gymnastes, a adressé au nouveau titulaire un compliment fort bien senti. M. Roche a répondu en termes émus.

La Roubaixienne est ensuite allée à la gare saluer la bienvenue aux gymnastes d'Arras et les conduits à son local, où la plus cordiale réception leur a été faite.

Un accident de voiture s'est produit lundi, vers neuf heures du matin, devant l'estaminet Bouillard, rue de Tourcoing. M. Louis Billax, marchand d'étoffes, rue Colbert, avait arrêté son équipage à l'angle de la rue Darbo pour faire réparer par un bouvier la bride de son cheval, lorsque l'animal, subitement effrayé, partit de travers entraînant son conducteur qui s'était cramponné à l'un des bancards de la voiture. Après avoir été traîné ainsi vingt-cinq mètres, M. Billax tomba sur le pavé.

Quelques mètres plus loin, le cheval s'abattit, ce qui fit fuir la course. Quant au marchand d'étoffes, on le transporta dans un cabinet voisin, où il avait les mains et les genoux ensanglantés. Son état, néanmoins, n'est pas grave. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, le blessé a été recouvert chez lui.

Un collègue indélicat. — Le nommé Adolphe Vandevale, valet de chambre à l'Hôtel Fournier, rue Nain, ayant besoin d'une somme de quarante francs a trouvé ingénieusement la débiter à l'un des camarades, Auguste Gallois, garçon de courses dans la même maison. Le vol ayant été découvert, Vandevale a été mis en état d'arrestation.

Watteiros. — La semaine dernière, une foule nombreuse, dans laquelle on remarquait toutes les notabilités de la ville et où se confondaient toutes les classes de la société, a conduit à sa dernière demeure un homme jouissant de l'estime générale, M. Henri Kimppe. Le défunt, auquel on a fait des funérailles solennelles, n'avait cependant qu'une humble place dans ce monde: il exerçait les modestes fonctions de sonneur de la paroisse et les avait remplies pendant quarante-cinq ans. Mais il passait pour le plus parfait homme de bien qui put se rencontrer.

« Voyez-vous, nous disait un ouvrier dans son naïf langage, Kimppe était pauvre d'argent, mais riche d'honneur et d'estime, toujours prêt à rendre service jour et nuit à n'importe quel besoin; sonne; il ne connaissait pas d'ennemi, il employait tout son dévouement à soulager le malheur et l'adversité. Aussi la classe laborieuse fait en lui une perte irréparable. »

« Quel magnifique argument en faveur de la véritable, de la seule fraternité: la fraternité chrétienne! »

TOURCOING

Vois. — M. Andelet, commissaire spécial à la gare de Tourcoing a arrêté et mis à la disposition de M. le procureur de la République, un emballer pour vol de bois de teinture commis dans la gare.

Cet individu avait dérobé une bûche de 1 m. 70 de hauteur sur 15 c. de diamètre et pesant 15 kil. Il a prétendu, nous dit-on, qu'il voulait en faire une canne.

Une tire-lire contenant 40 francs a été volée chez M. Henri Carrette, tisserand, aux Phalempins.

Arrestations. — Le sieur Julien Dheanin, peintre, âgé de 40 ans, qui se traitait récemment d'attentat à la pudeur, dimanche, dans un estaminet, a été mis en état d'arrestation.

LILLE

Dans la dernière séance de la Société industrielle de Lille, M. Alfred Renouard a lu une excellente étude sur les laines d'Australie. Le sujet est intéressant pour Roubaix-Tourcoing.

M. Renouard fait d'abord un court historique du début de la production de la laine en Australie; le développement ne se fit que très lentement grâce aux efforts du capitaine Mac Arthur qui le premier s'occupa sérieusement de l'élevage de la race ovine.

L'amélioration des races fut l'objet d'une sollicitude constante de la part des éleveurs, qui s'imposèrent de grands sacrifices pour arriver à de sérieux perfectionnements.

En septembre 1783, un bélier primé fut acheté 83,000 fr.

Puis, considérant l'Australie comme pays d'émigration, M. Renouard montre que ceux qui veulent réussir doivent avoir l'énergie et la volonté de fer de la race anglo-saxonne.

Les caractères qui offrent le plus de candidats sont celles de squatter, éleveur de bestiaux, et de farmer, cultivateur.

M. Renouard décrit successivement les différents états par lesquels l'apprenti-squatter doit passer pour arriver à être squatter.

Il donne quelques notions sur la tonte des moutons qui se fait dans un hangar spécial: un bon ouvrier peut tondre en moyenne cent moutons par jour; puis il termine par quelques détails sur la vente au magasin, les conditions de vente aux ouvriers tondeurs, etc. Enfin le conférencier examine les conditions de vente de la laine lorsqu'elle arrive en Europe, et notamment à Londres; les conditions des courtiers vendeurs et acheteurs; l'agencement des magasins où les laines sont exposées, etc., etc.

Un banquet d'adieu est offert ce soir à sept heures, à la Brasserie Becker (et offert, à M. Bergès, ancien rédacteur en chef du Progrès, par un groupe nombreux de républicains.

Le Petit Nord dit que M. Bergès aura pour successeur, à la tête du Progrès de Nord, M. Claude, ancien rédacteur en chef du Républicain de l'Esire.

Distinction honorifique. — Nous venons d'apprendre que M. Scrive-Wallaert vient d'être nommé par le Souverain-pontife au grade de Grand-Croix de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

LE RECENSEMENT DANS LE NORD

Voici les résultats par canton du nouveau recensement de la population:

Avesnes (Nord), 13,259, augmentation 459; (Sud), 17,559, aug. 509; — Bavi, 17,213, aug., 207; — Berlaimont, 10,610, aug. 365; — Landrethun, 16,223, aug. 155; — Maubeuge, 52,240, aug. 300; — Quesnoy (Est) 13,303, diminution 348; (Ouest), 14,413, dim. 203; — Soire-le-Château, 12,827, dim. 528; — Trélon, 34,300, aug. 330.

Total pour l'arrondissement d'Avesnes, 204,284, augmentation, 6,493, dim. 1079.

Cambrai (Est), 21,440, dim., 1,007; (Ouest), 26,989, aug. 381; — Carnières, 29,767, aug. 171; — Cateau, 30,255, aug. 48; — Clary, 31,451, aug. 1,184; — Condé, 19,610, dim., 212,3; — Sotmes, 26,085, dim., 323.

Total pour l'arrondissement de Cambrai, 193,812, aug. 1,788, dim., 2,863.

Arles-sur-Loire, 12,085, dim., 785; — Douai (Nord), 25,242, aug. 1,038; (Sud), 28,432, aug. 2,238; (Sud), 23,278, aug. 982; — Marchiennes, 22,889, dim., 282; — Orchies, 17,167, dim., 254.

Total pour l'arrondissement de Douai, 130,284, aug., 9,414, dim., 1,281.

Berles, 13,384, aug. 125; — Bourbourg, 14,177, aug. 224; — Dunkerque-Est, 30,542, aug. 2,031; — Dunkerque-Ouest, 32,641, aug. 1,885; — Gravelines, 11,717, aug. 106; — Hondschoote, 13,291, dim. 199; — Wormhoudt, 11,657, dim. 317.

Total pour l'arrondissement de Dunkerque, 132,399, aug. 4,571, dim. 516.

Baillieu-Nord-Est, 18,015, aug. 232; — Baillieu-Sud-Ouest, 14,451, aug. 445; — Cassel, 13,363, dim. 332; — Hazebrouck-Nord, 16,313, aug. 231; — Hazebrouck-Sud, 14,550, aug. 171; — Valenciennes (Est), 23,735, aug. 1,072; — Valenciennes (Sud), 20,792, aug. 117; — Steenvorde, 15,078, aug. 236.

Total pour l'arrondissement d'Hazebrouck, 112,535, aug. 1,500, dim. 722.

Armentières, 41,140, aug. 4,574; — La Bassée, 16,588, aug. 31; — Cysvaux, 18,145, dim., 371; — Haubourdin, 34,194, aug., 2,527; — Lannoy, 32,716, aug. 1,517; — Lille (Centre), 25,324, aug., 134; (Nord-Est), 35,692, aug. 4,201; (Ouest), 26,828, aug. 1,077; (Sud-Est), 35,659, aug., 127; (Sud-Ouest), 98,164, aug. 6,107; — Pont-à-Marcq, 19,687, dim., 285; — Quesnoy-sur-Deûle, 21,907, aug. 572; — Roubaix (Est), 77,026, aug. 6,235; (Ouest), 53,569, aug. 5,521; — Seclin, 26,573, aug. 887; — Tourcoing (Nord), 53,362, aug. 4,639; (Sud), 51,541, aug. 3,590.

Total pour l'arrondissement de Lille, 675,424, aug., 40,001, dim. 656.

Bouchain, 51,986; augmentation 475; — Condé, 27,508; aug. 1,442; — Saint-Amand, rive droite, 28,383; aug. 31; — Cysvaux, 18,145, dim., 371; — Haubourdin, 34,194, aug., 2,527; — Lannoy, 32,716, aug. 1,517; — Lille (Centre), 25,324, aug., 134; (Nord-Est), 35,692, aug. 4,201; (Ouest), 26,828, aug. 1,077; (Sud-Est), 35,659, aug., 127; (Sud-Ouest), 98,164, aug. 6,107; — Pont-à-Marcq, 19,687, dim., 285; — Quesnoy-sur-Deûle, 21,907, aug. 572; — Roubaix (Est), 77,026, aug. 6,235; (Ouest), 53,569, aug. 5,521; — Seclin, 26,573, aug. 887; — Tourcoing (Nord), 53,362, aug. 4,639; (Sud), 51,541, aug. 3,590.

Total pour l'arrondissement de Valenciennes: 208,385; aug. 4,531; dim. 127.

Recapitulation par arrondissement: Avesnes: 204,284; augmentation 5,493; dim. 1,079; — Cambrai, 193,812; aug. 1,787; dim. 2,863; — Douai, 130,284; aug. 3,414; dim. 1,321; — Dunkerque, 132,399; aug. 4,571; dim. 516; — Hazebrouck, 112,535; aug. 1,500; dim. 722; — Lille, 675,424; aug. 40,001; dim. 656; — Valenciennes, 208,289; aug. 4,531; dim. 127.

Total: 1,057,117; aug. 61,132; dim. 7,284.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du lundi 29 juin 1886

Présidence de M. HENRY BOSQUET, président

Un rôle très chargé a rendu exceptionnellement longue cette audience dont on nous a fait l'honneur de nous consacrer une partie en soulévant de nouveau, à propos de nos modestes exposés, un incident sur lequel nous reviendrons plus bas.

Jugements

Affaire W. boulanger, contre V. D. H. carrossier. — Il s'agit, nos lecteurs s'en souviennent, d'une voiture qui, après le décès de son propriétaire, avait été achetée par le défendeur, et qui, par suite, avait été construite suivant les indications et sous la surveillance de M. W. que c'est après prise de livraison suivie d'emploi que la réclamation a été produite. En conséquence le tribunal déboute M. W. de ses demandes finit à conclusions, le condamne aux dépens et, reconventionnellement à payer le solde du prix de la voiture dans les conditions convenues.

Affaire L. L., plâtrier contre D. D., et D. D., négociants. — Le tribunal renvoie la partie devant M. Catelain, juge qui s'adjointra un expert-comptable pour établir le compte. C'était un différend survenu à la suite de réfections pour manque de poids. De consentement mutuel le plaigné n'avait pas été conditionné avant sa mise en œuvre. M. D. D., et D. D., demandaient que les différends payés par eux à leurs clients, fussent supportés par le plâtrier M. L. L., qui, disaient-ils s'y était engagé.

Incident

Une action intentée au sujet d'une négociation de valeurs de Bourse a amené l'incident que nous relations au début. Le conseil d'une des parties en cause a déposé des conclusions tendant à interdire la reproduction des débats.

Le tribunal, après une délibération assez longue, a jugé qu'il n'y avait pas lieu de faire droit à la demande. Mais nous devons relever ce considérant du jugement sur l'incident: « attendu que... s'il est regrettable de voir des comptes, dont la conscience est toujours et toujours incomplète... Incomplète, c'est vrai, mais on conviendrait qu'il n'est pas possible dans un cadre restreint d'énumérer tous les arguments qui sont produits dans des plaidoiries souvent fort longues. Quant à l'exactitude des comptes, la conscience de toujours apporter dans nos exposés succincts la plus scrupuleuse attention et l'impartialité la plus entière.

Exposé des causes

Ainsi que nous le disions en commençant, le rôle de ce jour contient un assez grand nombre de causes, mais il en est peu présentant beaucoup d'intérêt; presque toutes ont trait à des règlements de comptes, soit pour des fournitures, soit pour des transports soit pour des entreprises.

Une demande en dommages-intérêts est formée par des négociants en tissus contre un fabricant par suite de non exécution d'un ordre. Le fabricant prétend n'être d'accord que pour une partie de la commission qu'on lui a refusée. Il offre de livrer les pièces formant la fraction non contestée et il demande au tribunal de déclarer son offre suffisante et satisfaisante.

Le litige soulève à propos d'un troc de chevaux revient pour la troisième fois devant le tribunal. Aujourd'hui ont lieu les plaidoiries sur le fond. Nos lecteurs connaissent cette affaire dont nous avons déjà parlé deux fois.

Le tribunal prononcera ultérieurement sur les causes qu'il a entendues à l'audience de ce jour.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

Permettez-moi de protester dans votre estimable journal contre le procédé employé par quelques musiciens de notre fanfare.

Ces messieurs, ayant été demandés personnellement par la société de gymnastique La Roubaixienne pour la représentation que celle-ci donnait dimanche à l'Hippodrome, ont cru devoir